

Balade entre Crémieu et Dizimieu



Randonnée n°506773

Une randonnée proposée par alexcremieu

Un parcours aux paysages changeant entre plaine lyonnaise et chaîne des Alpes, ombragé en été avec des clins d'œil à la chaîne des Alpes.

Durée :	4h20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12.86km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	276m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	273m	Région :	Dauphiné
Point haut :	397m	Commune :	Crémieu (38460)
Point bas :	215m		

Description

Départ du parking du Gymnase Charles Vacheron de Crémieu.

(D/A) Du parking, se diriger vers l'école (angle fermé du parking). Prendre l'allée et passer entre les bâtiments. Déboucher Rue des Capucins et la traverser. Prendre le chemin au fond à droite du parking en terre. Suivre le chemin (ancienne voie ferrée) jusqu'au débouché sur une petite route. Tourner à gauche. Passer sous le pont et tourner de nouveau à gauche. Traverser au passage piéton et continuer à gauche.

(1) Prendre la première rue à droite, Montée de la Tyne (D140). Tourner à droite au Chemin de Tortu. Le suivre jusqu'à la fin de la route.

(2) Emprunter le chemin à droite derrière le mur. Au débouché sur une petite route, tourner à droite. Elle se poursuit par un chemin qu'il faut suivre jusqu'au premier chemin à gauche après le Hameau du Sigalet.

(3) Prendre à gauche (Balisage Jaune PR®) puis suivre le premier chemin à droite, juste avant d'arrivée à Montlouvier. Croiser un chemin (non indiqué sur la carte) et continuer tout droit. À la sortie du bois, laisser un chemin qui part à droite.

(4) Continuer jusqu'au hameau du Peyrieu. Avant les premières maisons, tourner à droite puis à gauche au premier chemin. Plus loin, prendre le premier chemin à droite qui monte.

(5) À la patte d'oie avec un arbre au milieu, obliquer à gauche et suivre le chemin (croix jaune) jusqu'à la route.

(6) Traverser la route, prendre le chemin en face qui contourne l'étang et déboucher sur la route D140. Tourner à gauche sur la route puis traverser pour prendre la Rue de l'église qui oblique sur la droite .

(7) Au poteau Dizimieu Mairie, suivre le Janay. Descendre vers le cimetière, tourner à droite Chemin du Vert Poulet. Au poteau le Janay, prendre à droite, direction la Bonardelle et suivre la route qui se poursuit par un chemin.

(8) Au poteau La Bonardelle, suivre Cuinat et Coquier à gauche. À la cote 333, continuer sur le chemin en face légèrement sur la droite. Ne pas prendre celui plein à droite. Tourner à gauche au deuxième chemin (grillages sur la droite), ne pas descendre. Suivre le sentier balisé Jaune à gauche.

Points de passages

- D/A Parking Gymnase Charles Vacheron .**
N 45.721928° / E 5.245904° - alt. 215m - km 0
- 1 Montée de la Tyne**
N 45.720953° / E 5.253821° - alt. 231m - km 0.85
- 2 Chemin de Tortu**
N 45.721998° / E 5.25604° - alt. 262m - km 1.09
- 3 Vers Sigalet**
N 45.7149° / E 5.267148° - alt. 281m - km 2.34
- 4 Vers Peyrieu**
N 45.710603° / E 5.287553° - alt. 342m - km 4.82
- 5 À gauche à la patte d'oie**
N 45.715181° / E 5.292534° - alt. 375m - km 5.72
- 6 Traversée de la D140**
N 45.715469° / E 5.297585° - alt. 335m - km 6.31
- 7 Dizimieu**
N 45.719025° / E 5.296319° - alt. 346m - km 7.06
- 8 La Bonardelle**
N 45.723356° / E 5.288877° - alt. 392m - km 8.26
- 9 Gorge**
N 45.725764° / E 5.27669° - alt. 315m - km 9.35
- 10 Saint-Hippolyte**
N 45.724381° / E 5.257824° - alt. 287m - km 11.14
- 11 Rue Juiverie**
N 45.725496° / E 5.255204° - alt. 231m - km 11.66
- 12 Halles**
N 45.724913° / E 5.253116° - alt. 224m - km 12.05
- 13 Cours Baron Raverat**
N 45.724396° / E 5.250146° - alt. 221m - km 12.33
- D/A Parking Gymnase Charles Vacheron**
N 45.721933° / E 5.245964° - alt. 215m - km 12.86

(9) Le suivre jusqu'au poteau Cuiat et Coquier. À ce poteau, suivre Crémieu Piéton Saint-Hippolyte.

(10) Au poteau Saint-Hippolyte, tourner à droite, direction Crémieu piétons. Passer la chaîne, tourner à gauche et passer la maison de l'association des remparts à droite. Continuer tout droit. Suivre le cheminement le long du mur. Arrivé à la tour, passer sous la porte et descendre jusqu'à la route.

(11) Tourner à gauche puis la traverser et prendre la Rue Notre Dame des Reclus qui se poursuit par la Rue Saint-Antoine. À la Rue du Marché Vieux, tourner à gauche et la suivre jusqu'au Stop. Tourner à gauche, descendre la Cote Chausson et aller jusqu'aux halles.

(12) Traverser la Rue du Colonel Bel. Entrer sous les Halles et les traverser. Tourner à droite Rue Porcherie et passer devant l'église. Prendre gauche au bout du cloître puis passer sous le porche à droite de l'Hôtel de Ville.

(13) Traverser le Cours Baron Raverat et rejoindre la place sur la droite. Se diriger vers L'Auberge de la Chaite. Au bout de la place, rejoindre la Rue des Capucins en tournant à gauche. La suivre jusqu'à l'école. Au poteau la Chaîte, tourner à droite et rejoindre le parking de départ (D/A).

Informations pratiques

Possibilité de pique-nique à l'Étang de Dizimieu.

Possibilité de flâner sur le site de St Hippolyte

A proximité

(3) Vue sur le Vercors et les Alpes par temps clair.

[Cité médiévale de Cremieu.](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-balade-entre-cremieu-et-dizimieu/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.